

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

LOTISSEMENT "WEIDENBAUM - TRANCHE 4"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

P.M. IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MAIRE, PHILIPPE, GERANT

RCS / SIRET

4 8 1 3 3 9 5 6 2 0 0 0 1 1

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté;	Le terrain d'assiette du projet de lotissement est de 2.87 hectares. La commune de BOUXWILLER est actuellement dotée d'un P.O.S approuvé le 11 septembre 2014.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Opération d'aménagement à vocation principalement résidentielle, dans un tissu urbain.

Les parcelles qui seront créées permettent l'édification d'une majorité de maisons individuelles, quelques maisons en bande et d'une manière isolée, de maisons jumelées.

L'assainissement pluvial sera réalisé conformément au récépissé de déclaration au titre de la "Loi sur l'eau" délivré en date du 12 octobre 2006, sous le n° RDep118-06 par le transit dans un bassin de stockage prévu audit dossier de Loi sur l'eau déjà réalisé, avant le rejet dans le ruisseau Wappachgraben, affluent du Bachgraben.

Les eaux usées seront traitées par l'actuelle station d'épuration.

4.2 Objectifs du projet

Réalisation de 65 parcelles de terrain à bâtir pour 66 logements, en 2 phases opérationnelles :

- Phase 1 : 34 parcelles
- Phase 2 : 31 parcelles

Les logements projetés se décomposent ainsi :

- 49 maisons individuelles
- 15 maisons de ville en bande
- 2 maisons jumelées

Les surfaces de plancher maximales sont de 250 m² pour les maisons individuelles, 140 m² pour les maisons de ville et 180 m² pour les maisons jumelées, soit une superficie de plancher maximale de :

- 49 X 250 m² = 12.250 m² de plancher pour les maisons individuelles
 - 15 X 140 m² = 2.100 m² de plancher pour les maisons de ville
 - 2 X 180 m² = 360 m² de plancher pour les maisons jumelées
- Soit au total : 14.710 m² maximum

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du lotissement sera réalisé en deux phases d'une surface respective de :

- 1,60 hectare pour la phase 1
- 1,22 hectare pour la phase 2

Les eaux pluviales seront collectées par des siphons dès la phase de voirie provisoire, puisqu'elle sera traitée par une grave bitume.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la Loi sur l'eau, récépissé n° RDEP 118-06 du 12 octobre 2006.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La surface du lotissement est de 2,82 hectares. La première phase s'étend sur 1,60 hectare, la seconde sur 1,22 hectare. La voie de desserte principale aura une largeur de 8,50 mètres. Les deux voies secondaires auront une largeur de 5 mètres.	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Allée des sorbiers à 67330
BOUXWILLER.

Etat parcellaire :

Section 10, parcelle n°47
Section 10, parcelle n°212
Section 10, parcelle n°225
Section 18, parcelle n°569
Section 18, parcelle n°571
Section 18, parcelle n°573
Section 18, parcelle n°575
Section 18, parcelle n°602
Section 18, parcelle n°655
Section 18, parcelle n°657
Section 18, parcelle n°659
Section 18, parcelle n°661
Section 18, parcelle n°663

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 28' 44" .. Lat. 48° 49' 56" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☐

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Les déplacements et trafics engendrés par ce lotissement sont liés aux véhicules et engins de chantier nécessaires. Les axes routiers qui sont amenés à supporter ce surplus de trafic sont jugés adaptés et suffisamment dimensionnés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions lumineuses générées par l'Eclairage Public seront conformes à la norme NF EN 13201 qui sera confirmée par une étude d'éclairage.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux usées domestiques seront rejetées dans le réseau communal puis acheminées à la station d'épuration de BOUXWILLER. Cette station est suffisamment dimensionnée pour absorber ce surplus d'eaux usées.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau communal unitaire existant en aval du site. Une partie de ces eaux pluviales est actuellement acheminée à la station d'épuration de BOUXWILLER. Le surplus est surversé grâce à un déversoir d'orage vers un bassin de stockage, puis raccordé à débit limité au réseau pluvial constitué d'un fossé qui rejoint le milieu récepteur (le Wappachgraben) tel que décrit dans la déclaration au titre de la Loi sur l'eau citée en page 3 du présent document.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Les effluents et rejets de liquide du lotissement font l'objet de la déclaration au titre de la Loi sur l'Eau qui a fait l'objet d'un récépissé en date du 12/10/2006 sous le n° RDep 118-06.

Cette déclaration portait sur les tranches 2 et 3 situées en aval, ainsi que sur la tranche 4, dont cette opération est une partie.

Vous voudrez bien trouver en autres annexes au 8.2., la référence à un plan qui était annexé au dossier technique établi par le bureau d'études BEREST dans le cadre de la déclaration au titre de la Loi sur l'Eau susvisée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les différentes études de la commune de BOUXWILLER, opératrice des tranches précédentes ainsi que la déclaration au titre de la Loi sur l'Eau réalisée pour les tranches 2, 3 et 4 (incluant le présent projet) permettent d'apprécier les impacts du projet sur le plan environnemental.

La densité de logements du projet fait que l'urbanisation de ce secteur situé en zone urbaine de la commune, évite la consommation d'espaces agricoles ou naturels intéressants ailleurs.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de réaliser une étude environnementale au regard des justifications précédemment mentionnées. Une nouvelle étude n'apportera à mon sens, aucune plus-value par rapport aux éléments connus à ce jour.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Récépissé de la déclaration au titre de la Loi sur l'Eau du 12 octobre 2006 - Plan annexé au dossier technique établi dans le cadre de la déclaration au titre de la Loi sur l'Eau susvisée.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SOUFFLENHEIM

le, 6 NOVEMBRE 2018

Signature



